

L'enseigne de prêt-à-porter Kookaï annonce son placement en redressement judiciaire

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 1^{er} février 2023



Cette situation est due aux difficultés économiques que rencontre le secteur du prêt-à-porter en Europe. *Philippe HUGUEN / AFP*

La marque née en 1983 a été placée ce mercredi sous la protection du tribunal de commerce de Paris par sa direction générale australienne et son actionnaire.

Après les déboires de Camaïeu, c'est au tour de la célèbre enseigne de mode Kookaï d'annoncer son placement en redressement judiciaire. L'entreprise a été placée ce mercredi sous la protection du tribunal de commerce de Paris par sa direction générale australienne et son actionnaire. En cause, les «*difficultés économiques que rencontre le secteur du prêt-à-porter en Europe, que la crise du Covid-19 n'a fait qu'accentuer*», selon le communiqué de la marque.

Reprise en 2017 par l'australien Rob Cromb au groupe Vivarte dans une «*situation économique délicate*» et avec un «*parc de boutiques à l'abandon*», l'entreprise n'a «*pas réussi à se redévelopper*», selon ses propres termes. Cette procédure judiciaire «*n'est pas une fin en soi*», rassure-t-elle, précisant que les 121 boutiques françaises resteront ouvertes et les 320 salariés en activité. La marque espère ainsi ensuite «*mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour revenir à la rentabilité*».